

MANUALE

ISTRUZIONI
MANUTENZIONE
GARANZIA



Vélo à assistance électrique
CYCLE MONOTRAVE

SAN DIEGO



MYLAND®

RMS S.p.A
Via Macallè, 156, 20831 Seregno (MB)
Tel: 0362 27301
Email: info@rms.it Internet: www.rms.it



LISEZ CE MANUEL AVANT UTILISATION



AVANT DE COMMENCER À UTILISER LE VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ, IL EST OBLIGATOIRE DE LIRE CE MODE D'EMPLOI. LA GARANTIE DU BON FONCTIONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DU VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ DÉPEND STRICTEMENT DE L'APPLICATION DE TOUTES LES INSTRUCTIONS DANS CE MANUEL.

LA CONFORMITÉ DU VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ AVEC LES SPÉCIFICATIONS ET LES INSTRUCTIONS TECHNIQUES DÉCRITES DANS LE MANUEL À LA DATE DE DÉLIVRANCE DE CELUI-CI, RAPPORTÉES SUR CETTE PAGE, EST GARANTIE ; D'AUTRE PART, LE VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ PEUT SUBIR DES MODIFICATIONS TECHNIQUES IMPORTANTES À L'AVENIR, SANS QUE LE MANUEL NE SOIT MIS À JOUR. VEUILLEZ CONSULTER RMS S.P.A. POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES CHANGEMENTS QUI POURRAIENT ÊTRE MIS EN ŒUVRE.

Rév. 1 Janvier 2024
Instructions originales



MANUELLE

ISTRUCTION
MAINTENANCE
GARANTIE

RÉSUMÉ

1 AVANT-PROPOS	pag.5
1.1 GÉNÉRALITÉ	pag.5
1.1.1 Conservation du manuel	pag.5
1.1.2 Fabricant et service après-vente	pag.5
1.1.3 Forme graphique des avertissements de sécurité	pag.5
2 AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ	pag.7
2.1 RÈGLEMENT SÉCURITÉ GÉNÉRALE	pag.7
2.2 RESPONSABILITÉ	pag.7
2.3 AVERTISSEMENTS POUR LES UTILISATEURS	pag.7
2.4 AVERTISSEMENTS POUR L'ENTRETIEN	pag.7
2.5 AUTRE ARRANGEMENT	pag.7
2.6 DÉBALLAGE & PEAUFINER	pag.8
3 DESCRIPTION DU VÉLO	pag.9
3.1 PLAQUES IDENTIFIANT	pag.9
3.1.1 Marquage	pag.9
3.2 DÉCLARATION CONFORMITÉ	pag.9
3.3 DESCRIPTION GÉNÉRALITÉS	pag.9
3.4 CARTE TECHNIQUE	pag.10
3.5 LEVIERS DE FREINS	pag.12
3.6 CHANGEMENT POSTÉRIEUR	pag.12
3.7 GESTION SYSTÈME D'ASSISTANCE	pag.12
3.7.1 Commandes et directions	pag.12
3.7.2 Niveaux d'assistance	pag.14
3.8 ACTIVATION VALLON'ASSISTANCE	pag.14
3.9 PILE	pag.15
3.9.1 Installation/retrait de la batterie	pag.15
3.9.2 État de charge de la batterie	pag.15
3.9.3 Chargement de la batterie	pag.16
3.10 PHARE AVANT ET ARRIÈRE	pag.17
3.11 RÉOLUTION DES PROBLÈMES	pag.17
3.12 SUSPENSION	pag.18

4	CONDITIONS D'UTILISATION ET ENVIRONNEMENT	pag.19
4.1	UTILISER ATTENDU	pag.19
4.2	ENVIRONNEMENT D'UTILISER	pag.19
4.3	UTILISE MAUVAIS ET CONTRE-INDICATIONS	pag.19
5	LEVAGE E TRANSPORT	pag.20
5.1	LEVAGE	pag.20
5.2	TRANSPORT	pag.20
6	COMMANDE	pag.21
6.1	CHARGER PILE	pag.21
6.2	CONTRÔLES FONCTIONNALITÉS PRÉLIMINAIRES	pag.22
6.2.1	Dispositifs de contrôle	pag.22
6.2.2	Roues	pag.22
6.2.3	Freinage	pag.22
6.2.4	Position, du cadre, du guidon et de la selle	pag.22
6.2.5	Réglage des freins et de la suspension	pag.22
6.2.6	Fonctionnement des phares	pag.23
7	UTILISATION DU VÉLO	pag.23
7.1	CONDUCTION DE VÉLO	pag.24
7.2	FREINATGE	pag.24
7.3	PARKING DE VÉLO	pag.24
8	ENTRETIEN	pag.25
8.1	GÉNÉRALITÉ	pag.25
8.2	ENTRETIEN ET DES CONTRÔLES QUOTIDIENS	pag.25
8.2.1	Vérification des étiquettes et des pictogrammes	pag.25
8.2.2	Contrôle des roues	pag.25
8.2.3	Vérification du fonctionnement des freins	pag.26
8.3	ENTRETIEN ET DES BILANS DE SANTÉ HEBDOMADAIRES	pag.26
8.3.1	Lavage et nettoyage	pag.26
8.3.2	Lubrification et contrôle de la tension de la chaîne	pag.26
8.3.3	Vérification du cadre et des boulons	pag.26
8.4	ENTRETIEN ET DES BILANS DE SANTÉ MENSUELS	pag.26
8.4.1	Vérification des circuits et des composants électriques	pag.26
9	ASSISTANCE TECHNIQUE ET PIÈCES DE RECHANGE	pag.27
10	STOCKAGE EN ENTREPÔT	pag. 27
11	ÉLIMINATION DES COMPOSANTS ET DES MATÉRIAUX	pag. 28
12	RÈGLES DE GARANTIE	pag. 28

1 PREFAZIONE

1.1 GÉNÉRALITÉ

Ce manuel fait partie intégrante et essentielle du vélo à pédalage assisté FAT BIKE 20" SAN DIEGO, et doit être livré à l'utilisateur.

Avant la mise en service, il est essentiel que les utilisateurs lisent, comprennent et respectent attentivement les réglementations suivantes.

Le fabricant n'est pas responsable des dommages causés aux personnes et/ou aux biens ou aux vélos à pédalage assisté, s'ils sont utilisés de manière incorrecte par rapport aux exigences indiquées.

Dans un souci de développement technologique continu, le fabricant se réserve le droit de modifier les vélos à pédalage assisté sans préavis, sans que ce manuel ne soit automatiquement mis à jour.

1.1.1 STOCKAGE DU MANUEL

Le manuel d'utilisation et d'entretien fait partie intégrante des vélos à pédalage assisté ; Il est donc nécessaire de le garder intact et dans un endroit sûr tout au long de sa vie. Ce manuel doit toujours être à la disposition de l'utilisateur.

1.1.2 FABRICANT ET SERVICE APRÈS-VENTE

Pour tout désagrément ou demande d'éclaircissement, contactez sans hésiter le Service d'Assistance, qui dispose d'un personnel compétent et spécialisé, d'un équipement spécifique et de pièces de rechange d'origine.

RMS S.p.A

Via Macallè, 156 - 20831, Seregno (MB)

Tel: 0362 27301

Email: info@rms.it - Interner: www.rms.it

1.1.3 FORME GRAPHIQUE DES AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ

Les symboles d'avertissement graphiques suivants seront utilisés pour identifier les messages de sécurité dans ce manuel. Ils ont pour fonction d'attirer l'attention du lecteur/utilisateur dans le but d'une utilisation correcte et sûre du vélo à pédalage assisté.



PRESTARE ATTENZIONE

Evidenzia norme comportamentali da tenere onde evitare danni alla bicicletta a pedalata assistita e/o l'insorgere di situazioni pericolose.



RISCHI RESIDUI

Evidenzia la presenza di pericoli che causano rischi residui a cui l'utilizzatore deve porre attenzione ai fini di evitare infortuni o danni materiali.

1.1.4 RESPECT DES NORMES INTERNATIONALES

Ce vélo à pédalage assisté a été conçu et fabriqué selon les normes internationales, notamment EN 14764, EN 15194.



CLASSIFICATION DU VÉLO SELON LA NORME UNI EN 17406

Vélos et EPAC utilisés sur des surfaces pavées standard, sur lesquelles les pneus doivent adhérer au sol à vitesse moyenne.



Bicyclettes et EPAC auxquels s'applique la classe 1 et qui sont également utilisés sur des routes de gravier et de gravier avec des pentes modérées. Dans ces conditions, un contact avec un sol inégal peut se produire et le pneu peut perdre de l'adhérence avec le sol. Les chutes (descente d'une marche) ne peuvent dépasser 15 cm.

2 AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ

2.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ



ATTENZIONE

UTILISATION DU VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ

Chaque utilisateur doit d'abord avoir lu le manuel d'instructions ; surtout le chapitre sur les informations de sécurité.



ATTENZIONE

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE VÉLOS À PÉDALAGE ASSISTÉ

- Malgré l'application de dispositifs de sécurité, pour une utilisation en toute sécurité du vélo à pédalage assisté, toutes les règles de prévention des accidents de ce manuel doivent être respectées.
- **estez toujours concentré pendant la conduite et ne sous-estimez pas les risques résiduels associés à l'utilisation du vélo à pédalage assisté.**

Même si vous êtes déjà familiarisé avec l'utilisation des vélos à pédalage assisté, vous devez suivre les instructions ici, ainsi que les précautions générales à observer lors de la conduite d'un véhicule à moteur. Surtout:

- Acquérir une connaissance complète du vélo à pédalage assisté.
- Lisez attentivement le manuel pour en savoir plus sur le fonctionnement, les dispositifs de sécurité et toutes les précautions nécessaires. Tout cela pour permettre une utilisation en toute sécurité.
- Entretenez le vélo à pédalage assisté avec soin.

2.2 RESPONSABILITÉ

Le non-respect des instructions d'utilisation et des consignes de sécurité contenues dans ce manuel exonère le fabricant de toute responsabilité.

Si l'entretien du vélo à pédalage assisté est effectué d'une manière qui n'est pas conforme aux instructions fournies, avec des pièces de rechange non originales ou en tout cas de manière à compromettre son intégrité ou à modifier ses caractéristiques, le fabricant sera déchargé de toute responsabilité relative à la sécurité des personnes et au fonctionnement défectueux du vélo à pédalage assisté.



ATTENZIONE

MODIFICATIONS NON AUTORISÉES

Si vous entendez des bruits inhabituels ou si vous ressentez quelque chose d'étrange, arrêtez immédiatement le vélo à pédalage assisté. Ensuite, vérifiez et contactez le Service si nécessaire Assistance.

Pour toute donnée non incluse ou non déduite de ce manuel, il est recommandé de consulter directement le service d'assistance.

2.3 Avertissements pour les utilisateurs

1. Il est interdit de charger un passager.
2. Il ne peut être utilisé que par des adultes et des enfants expérimentés.
3. Ne consommez pas d'alcool ou de drogues avant de faire du vélo à pédalage assisté.
4. Ce modèle de vélo à pédalage assisté est conçu et construit pour être utilisé à l'extérieur, sur les routes et les environnements privés et publics.
5. Sur demandez pas au vélo à pédalage assisté de fonctionner mieux que ce pour quoi il a été conçu.
6. Ne conduisez jamais le vélo à pédalage assisté avec des pièces démontées.
7. Évitez les surfaces inégales et les obstacles.
8. Roulez avec les deux mains sur le guidon.
9. Remplacez les pièces usées et/ou endommagées, vérifiez que les protections fonctionnent correctement avant utilisation.

2.4 Avertissements d'entretien

1. Tout entretien doit être effectué avec la batterie déconnectée.
2. Lors de chaque phase de maintenance, les opérateurs doivent être équipés des équipements de prévention des accidents nécessaires.
3. Les outils utilisés pour l'entretien doivent être adaptés et de bonne qualité.
4. N'utilisez pas d'essence ou de solvants inflammables comme agents de nettoyage, mais utilisez toujours des solvants ininflammables et non toxiques.
5. Limitez autant que possible l'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage (max. 2 bars) et protégez-vous avec des lunettes avec des protections latérales.
6. N'utilisez jamais de flammes nues comme moyen d'éclairage lors de vérifications ou d'entretien.
7. Après chaque opération d'entretien ou de réglage, assurez-vous qu'il ne reste pas d'outils ou d'objets étrangers entre les pièces mobiles du vélo à pédalage assisté.



ATTENZIONE

PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE

- N'utilisez que des pièces de rechange d'origine fournies par R.M.S. S.p.A.
- Toute responsabilité du fabricant pour les dommages ou la perte de fonctionnalité causés par l'utilisation d'accessoires et de pièces non originaux est exclue.

2.5 AUTRES DISPOSITIONS

La première chose à faire lorsque vous commencez à l'utiliser est de vérifier la présence et l'intégrité des protections et le fonctionnement des dispositifs de sécurité.

SI VOUS CONSTATEZ DES DÉFAUTS, N'UTILISEZ PAS LE VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ !



PERICOLO

ABRIS

Il est donc strictement interdit de modifier ou d'enlever les protections, les commandes, les étiquettes et les plaques d'indication.

2.6 DÉBALLAGE ET MISE AU POINT

Le vélo à pédalage assisté est livré presque entièrement assemblé. Pour assembler correctement le vélo à pédalage assisté, procédez comme suit :

1. Ouvrez l'emballage du vélo en faisant attention à la direction de celui-ci. En particulier, ouvrez la partie supérieure de celui-ci, afin de ne pas laisser le contenu se répandre.
2. Retirez le contenu (vélo à pédalage assisté, batterie, chargeur de batterie et accessoires) du carton d'emballage.
3. Faites pivoter le guidon tout en maintenant la roue avant en place. Faites pivoter le guidon jusqu'à ce qu'il soit perpendiculaire à la roue avant et fixez-le en serrant la vis sur la tête de liaison (Réf. A sur la figure 1), sur le dessus du pivot de fourche.
4. Dévissez les vis de la tige de connexion du guidon et tournez le guidon longitudinalement jusqu'à la position souhaitée. Une fois le guidon réglé, serrez les deux vis de fixation (Réf. B sur la Figure 2).
5. Ajustez la position des leviers de frein de manière à ce qu'ils soient dans une position appropriée et facilement accessible à l'utilisateur.
6. Installez les deux pédales en les vissant dans les trous des deux manivelles. Attention à installer les pédales de manière à ce que le sens de vissage des pédales soit équivalent à celui de rotation dû au pédalage lui-même.
7. La batterie est amovible de la fente de batterie à l'avant du cadre. S'il doit être inséré, procédez d'abord par la partie inférieure, puis montez également la partie supérieure. L'installation correcte de la batterie n'est obtenue qu'après avoir tourné et retiré la clé de verrouillage (voir point 3.9.1).



Figure 1 - Vis de fixation de la rotation du guidon

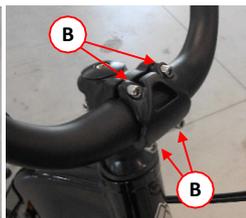


Figure 2 - Vis de fixation à rotation longitudinale du guidon manubrio.



Figure 3 - Compartiment d'installation de la batterie



ASSEMBLÉE

Dans le cas où vous ne disposez pas du matériel de montage adéquat ou non ou posséder la capacité pour rassembler contactez correctement un centre agréé R.M.S. S.p.A.

3 DESCRIPTION DU VÉLO

3.1 Plaques d'identification

Assurez-vous que les plaques d'immatriculation sont parfaitement lisibles. Si ce n'est pas le cas, postulez en de nouveaux après les avoir demandés à **RMS S.p.A**

3.1.1 MARQUAGE CE

Les données suivantes sont indiquées sur la plaque CE fixée sur le vélo à pédalage assisté :

- Données du fabricant ;
- Marquage;
- Mention « Vélo électrique à pédalage assisté EN 15194 » ;
- Modèle;
- Année de construction ;
- Matricule;
- Charge maximale (kg) ;
- Vitesse maximale d'assistance (km/h) ;
- Masse (kg) ;
- Données de la batterie (V/Ah)
- Puissance du moteur (W)



Figure 4 – Fac-similé de la plaque d'identification

3.2 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Une déclaration de conformité est fournie avec chaque pièce du vélo.

3.3 DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le vélo à pédalage assisté est conçu et construit pour être utilisé à l'extérieur, sur les routes et les environnements privés ou publics.

En particulier, les composants et le type de vélo à pédalage assisté vous permettent d'aborder des itinéraires avec des surfaces asphaltées ou avec des caractéristiques similaires sans aucune rugosité particulière.



UTILISATION INCORRECTE ET NON PRÉVUE

Le vélo a été conçu et fabriqué pour l'usage spécifié : une utilisation différente et le non-respect des paramètres techniques fixés par le fabricant, peut constituer une condition dangereuse pour les utilisateurs.

Le vélo à pédalage assisté est équipé d'une batterie rechargeable et d'un moteur électrique, qui n'intervient qu'en même temps que le pédalage et s'arrête progressivement lorsque la vitesse du véhicule approche des 25 km/h, puis s'arrête complètement à cette vitesse. Pour gérer le système d'assistance, il y a un panneau de commande spécial situé à côté de la poignée gauche, sur le guidon.

Sur le côté droit du guidon, il y a le levier de commande pour régler le rapport de vitesse sur la boîte de vitesses du dérailleur de la roue arrière.



RIF.	DESCIZIONE	RIF.	DESCIZIONE
1	Guidon et commandes	5	Pédales
2	Moteur	6	Fourche avant
3	Selle	7	Lumière
4	Batterie	8	Dérailleur arrière

CARATTERISTICHE TECNICHE:	
Métier à tisser	SAN DIEGO(YDL-232-20370M)
Épingle à cheveux	Aluminium ajustable
Freins	Shimano MT200
Cercles	Aluminium 80mm noir 36trous
Changement	Shimano TY21
Contrôle de changement de vitesse	Levier de vitesses Shimano Revo 6vel
Tarte au manubrio	Aluminium
Tige	Aluminium ajustable
Tige de selle	Aluminium
Roue libre	Shimano 7vel
Pédalier	Aluminium 52T X 170 mm
Feu avant	Mod.BE 7070
Feu arrière	Mod. BE 539
Préparation	Béquille latérale, Boutons ergonomiques du support de panier arrière Selle réglable
Poids	30 kg
Charge de selle	90 kg
Charge du porte-bagages arrière	25 kg
Mesurer	20"
Pile	Lithium-ion HA377-01, 48 V, 13 Ah, 624 Wh
Cellules	INR21700-45E - DMEGC - 4500mAh
Autonomie	50 à 70 km*
Montrer	Affichage Led San Diego CDC1L-B
Niveaux de support	Cinq niveaux
Moteur	Série DGW35, 36V, 10 Ah, 250W
Contrôleur	Cloud Drive CDD4
Couple	11,7 milles marins
Capteur de pédalage	Vers le boîtier de pédalier côté gauche
Câbles	Entièrement étanche
Chargeur	Même 54,6 V, 2,0 Ah
Cycles de charge	500 (plus de 60 %)
Temps de charge	7h (100%)

* L'autonomie peut varier en fonction du « poids transporté (cycliste + objets transportés), du dénivelé (montées et descentes), de la température, du revêtement de la route » et du « niveau d'assistance défini ».

3.5 LEVIERS DE FREIN

Les leviers de frein sont situés sur le guidon du vélo à pédalage assisté, près des poignées. Ces systèmes vous permettent de contrôler les freins à disque, situés sur les moyeux des roues arrière et avant. Le levier droit commande le frein arrière, le gauche le frein avant ; L'action de freinage est proportionnelle à la force appliquée au levier.

3.6 DÉRAILLEUR ARRIÈRE

La bague de commande de changement de vitesse du dérailleur est située au début de la poignée droite. Il permet de faire varier le rapport de vitesse entre le plateau avant et le pignon arrière en déplaçant le dérailleur : déplacez le dérailleur vers les pignons avec moins de dents (plus petites) pour avoir un rapport de vitesse plus long et déplacez-le vers les pignons avec plus de dents (plus grandes) pour avoir un rapport de vitesse plus court. Une vitesse plus longue convient pour couvrir plus de route d'un seul coup de pédale, c'est-à-dire qu'elle est idéale pour le plat, une vitesse plus courte convient pour couvrir la route avec moins de fatigue, c'est-à-dire qu'elle est idéale pour les montées. Pour changer de vitesse, vous devez être avec les pédales en mouvement et vous devez tourner la molette de commande vers le symbole + pour augmenter la vitesse et vers le symbole - pour diminuer la vitesse.

3.7 GESTION DU SYSTÈME D'ASSISTANCE

Pour contrôler le système d'assistance, il y a un panneau de commande sur le côté gauche du guidon. Cet appareil vous permet de modifier le niveau de service du système, d'afficher des informations concernant l'état de la batterie et d'allumer ou d'éteindre les lumières.

3.7.1 COMMANDES ET INDICATIONS



Figure 5 – Dispositif de commande d'assistance

CLÉ	FONCTION
C	L'écran affiche les principales fonctions réglées sur le panneau de commande et les principales informations sur le fonctionnement du bicyclette.
D	Le bouton « + » vous permet d'allumer/désactiver le panneau de configuration contrôler et augmenter l'intensité de l'assistance.
E	Le bouton « - » vous permet de diminuer l'intensité de l'assistance. Maintenir le bouton enfoncé active le mode d'assistance aux tâches Départ/Marche.

Appuyez sur le bouton « + » pour allumer le système et appuyez sur le bouton « + » pendant 3 secondes pour éteindre le système.

Appuyez sur le bouton « + » pour augmenter le niveau d'assistance et appuyez sur « - » pour diminuer le niveau d'assistance (PAS). Appuyez plusieurs fois sur le bouton « - » pour régler le PAS sur 0, puis appuyez dessus plus de 5 secondes pour utiliser le mode d'assistance au démarrage/à la marche.

Appuyez simultanément sur les boutons « + » et « - » pour allumer ou éteindre les lumières fournies avec le vélo.

Appuyez sur les boutons « + » et « - » pendant plus de 5 secondes pour entrer dans la zone de programmation, appuyez dessus pendant 10 secondes pour changer l'unité de mesure de la vitesse de km/h à MPH et vice versa, en appuyant alternativement sur les deux boutons.

Appuyez également sur les deux boutons pour réinitialiser le compteur journalier de l'itinéraire emprunté.

L'écran affiche la vitesse atteinte par le vélo, la distance totale, la distance partielle, l'unité de mesure, le niveau d'assistance au pédalage, l'état de charge de la batterie, l'éclairage allumé. Dans les images suivantes, des images des différentes parties de l'écran sont présentées.

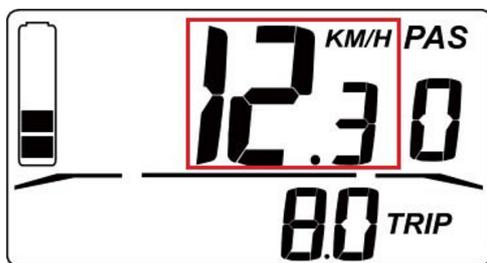


Figure 6 - Indication de la vitesse actuelle en km/h.



Figure 7 - Distance totale (ODO) ou distance partielle (TRIP) indiquée en km/h.



Figure 8 - Indication du niveau d'assistance au pédalage PAS.

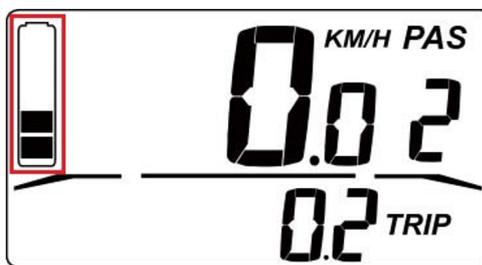


Figure 9 - Indication du niveau de charge de la batterie.



ATTENZIONE

FONCTION DE CONTRÔLE

Vous trouverez des informations détaillées sur les fonctions de commande du système d'assistance dans le manuel fourni par le R.M.S. S.p.A.

3.7.2 NIVEAUX D'ASSISTANCE

Pour connaître l'intensité exacte de l'assistance, en fonction de la valeur sélectionnée, consultez le tableau ci-dessous.

NIVEAU	DESCRIPTION
Niveau 0	Pas d'assistance
Niveau 1	Faible assistance
Niveau 2	Support moyen
Niveau 3	Assistance rapide
Niveau 4	Assistance très rapide



ATTENZIONE

FONCTION DU SYSTÈME D'ASSISTANCE

Pour des informations détaillées sur toutes les fonctions et tous les paramètres du système d'assistance, veuillez vous référer au manuel d'utilisation et d'entretien fourni dalla R.M.S. S.p.A.

3.8 ACTIVATION DU SUPPORT

Le système d'assistance est contrôlé via le panneau de commande situé sur le guidon, près de la poignée gauche. En particulier, l'assistance s'active ou se désactive au moyen du bouton « + » (Réf. D sur la figure 5). Une fois le système activé, l'écran de gestion s'allume lui-même, ce qui permet de voir l'état de l'activité du vélo.

La puissance du moteur dépend de la force exercée sur les pédales, selon un facteur de multiplication basé sur le niveau d'assistance sélectionné.

L'assistance diminue linéairement jusqu'à atteindre 25 km/h, une fois cette vitesse dépassée, l'assistance est automatiquement désactivée.



ATTENZIONE

ACTIVATION DU SUPPORT

Avant d'activer le service, vous devez vérifier que la batterie est correctement insérée à l'avant du cadre.

3.9 BATTERIE

1. Le système d'assistance du vélo à pédalage assisté, pour fonctionner, a besoin de la présence de la batterie d'alimentation. Plus précisément, la batterie est amovible, vous pouvez donc la retirer pour des actions d'entretien ou lorsque vous souhaitez ranger le vélo.

3.9.1 INSTALLATION/RETRAIT DE LA BATTERIE

Pour insérer la batterie, procédez comme suit :

1. Insérez la clé de déverrouillage de la batterie dans la serrure à l'avant gauche du cadre et tournez-la pour laisser la serrure en position de déverrouillage (Réf. F sur la Figure 10).
2. Pour commencer, procédez d'abord à la partie inférieure, de sorte que les contacts et les goupilles de verrouillage (réf. G sur la figure 11) du cadre peut s'adapter correctement à ceux de la batterie.
3. Insérez la batterie dans son logement, puis insérez également la partie supérieure (réf. H sur la Figure 12), puis appuyez sur la batterie jusqu'à ce que vous entendiez le son de l'insertion correcte.
4. Tournez la clé pour verrouiller la batterie et retirez-la de la serrure. Vérifiez que la batterie est bloquée.



Figure 10 – Touche de verrouillage de la batterie.



Figure 11 – Contacts et goupilles de verrouillage inférieures.



Figure 12 – Goupille de verrouillage supérieure



Pour retirer la batterie, procédez comme suit :

1. Insérez la clé de déverrouillage de la batterie dans la serrure située à l'avant gauche du cadre (réf. F sur la Figure 10) et tournez-la jusqu'à ce que le déverrouillage se produise.
2. Retirez la batterie en la tirant vers le haut, en faisant attention de ne pas utiliser de force excessive.
3. Retirez la clé de la serrure.

3.9.2 ÉTAT DE CHARGE DE LA BATTERIE

En appuyant sur le bouton d'activation du système, l'état de charge de la batterie est directement affiché sur l'écran de commande au moyen d'une série de barres sur la gauche de l'écran. Il y a notamment 5 barres (Figure 9) qui s'allument en fonction de l'état de charge.

Les 5 barres sont allumées, ce qui signifie que la batterie est complètement chargée. La batterie est déchargée par l'arrêt des barres et, lorsque la dernière barre est éteinte, le système d'assistance s'éteint, en même temps que la batterie d'alimentation du système est complètement déchargée.

LED	ÉTAT DE CHARGE
1	0 - 20%
2	20-40%
3	40-60%
4	60-80%
5	80-100%

3.9.3 CHARGE DE LA BATTERIE

La charge de la batterie du vélo à pédalage assisté peut se faire avec la batterie assemblée sur le vélo ou retirée de celui-ci.

En particulier, procédez comme suit :

1. Désactivez le système d'assistance du vélo à pédalage assisté à l'aide du bouton « + » approprié (Réf. D sur la figure 5).
2. Retirez la batterie au cas où vous souhaiteriez charger la batterie séparément.
3. Connectez le chargeur de batterie fourni à la prise de la batterie à l'aide de la fiche de la batterie (Figure 13).
4. Branchez le chargeur sur une prise de courant (230 V / 50 Hz) et chargez la batterie pendant le temps nécessaire.



Figure 13 – Prise de charge de la batterie



CHARGEUR DE BATTERIE FOURNI

Utilisez toujours le chargeur fourni avec le vélo. L'utilisation d'un chargeur inadapté peut entraîner une défaillance au système électrique ou même des accidents.

Si vous pouvez recharger la batterie montée sur le vélo, effectuez les mêmes opérations décrites ci-dessus, en insérant la fiche dans la prise du cadre, dans la partie inférieure gauche, après avoir déplacé le bouchon de protection en caoutchouc.

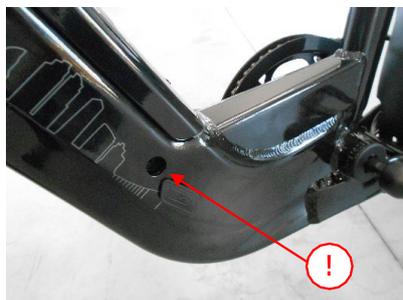


Figure 14 – Prise de charge sur le cadre du vélo



CHARGEUR

CONNECTEZ TOUJOURS LA PRISE À LA BATTERIE EN PREMIER, PUIS AU CHARGEUR PILES À LA PRISE DE COURANT.

3.10 PHARE AVANT ET ARRIÈRE

Pour assurer la visibilité de jour comme de nuit, deux phares sont installés, l'un à l'avant et l'autre à l'arrière. Ces dispositifs sont actionnés au moyen du dispositif de commande du système d'assistance lors de l'utilisation du vélo à pédalage assisté (voir point 3.7.1).



Figure 15 – Phares avant et arrière



FONCTION DU SYSTÈME D'ASSISTANCE

Pour des informations détaillées sur toutes les fonctions et tous les paramètres du système d'assistance, veuillez vous référer au manuel d'utilisation et d'entretien fourni dalla R.M.S. S.p.A.

3.11 DÉPANNAGE

PROBLÈME	CAUSE/SOLUTION
Le système ne s'allume pas	Vérifiez que la batterie est correctement montée dans son compartiment et chargée.
Le système ne s'active pas	Vérifiez que le niveau de charge de la batterie est suffisant.



DÉPANNAGE

Si le système d'assistance ne s'active pas alors que la batterie est chargée et correctement installée, contactez le service après-vente fourni par R.M.S. S.p.A. ou un centre de service agréé.

3.12 SUSPENSION

Le vélo à pédalage assisté est équipé d'un système de suspension avant qui permet d'amortir les contraintes causées par la rugosité du chemin sur l'utilisateur.

Les suspensions sont réglables en fonction des caractéristiques de l'utilisateur et du terrain.

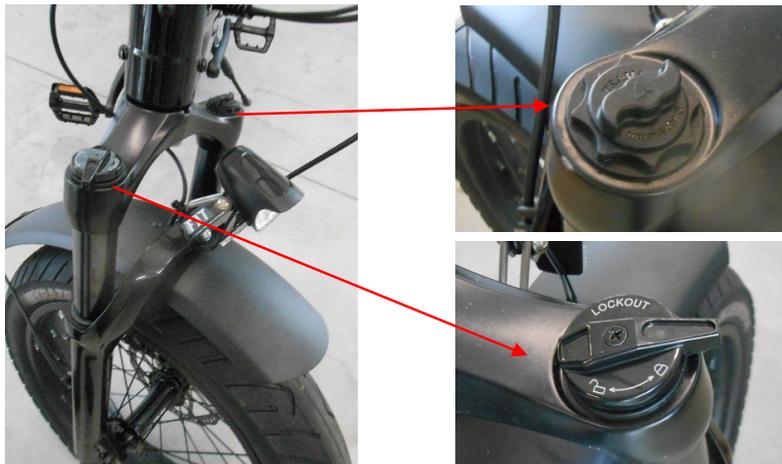


Figura 16 – Fourche avant



REGOLAZIONI SOSPENSIONE

- Il est strictement interdit d'ajuster la fourche du vélo si vous n'êtes pas expérimenté et éduqué pour le faire. Un mauvais réglage peut entraîner des blessures graves.
- Par conséquent, si vous ne parvenez pas à régler la fourche, contactez du personnel qualifié.
- Le fabricant n'est pas responsable des accidents résultant d'un mauvais réglage de la fourche du vélo à pédalage assisté.

Le constructeur ne peut être tenu responsable des blessures résultant d'un réglage incorrect de la fourche du vélo à assistance électrique.

4 CONDITIONS D'UTILISATION PRÉVUES ET ENVIRONNEMENT

4.1 UTILISATION PRÉVUE

Le vélo à pédalage assisté est conçu et construit pour être utilisé à l'extérieur, sur les routes et les environnements privés ou publics.

En particulier, les composants et le type de vélo à pédalage assisté vous permettent d'aborder des itinéraires avec des surfaces asphaltées ou avec des caractéristiques similaires sans aucune rugosité particulière.

Tout changement dans l'état de la construction peut compromettre le comportement, la sécurité et la stabilité du vélo à pédalage assisté et peut entraîner un accident.

D'autres types d'utilisation, ou l'extension de l'utilisation au-delà de ce qui est prévu, ne correspondent pas à l'utilisation prévue par le fabricant et ne peuvent donc assumer aucune responsabilité pour les dommages qui en résultent.

4.2 ENVIRONNEMENT D'UTILISATION

Le vélo à pédalage assisté peut être utilisé à l'extérieur, en l'absence de conditions météorologiques défavorables (fortes pluies, grêle, neige, vents forts, etc.) :

- Température maximale admissible : +40 °C
- Température minimale admissible : 0 °C
- Humidité maximale admissible : 70 %
- Température de charge 0 - 40 °C

L'environnement d'utilisation peut avoir une surface asphaltée ou avec une rugosité pas excessivement élevée.

De plus, le lieu d'utilisation doit être éclairé, par le soleil ou des lumières artificielles, de manière à assurer une vue correcte de l'itinéraire et les commandes du vélo à pédalage assisté (recommandé de 300 à 500 lux). Le vélo à pédalage assisté est équipé d'une lumière blanche à l'avant et d'une lumière rouge à l'arrière.



ATTENZIONE

ENVIRONNEMENTS D'UTILISATION INTERDITE

Le vélo à pédalage assisté ne doit pas être utilisé :

- dans les zones exposées à un risque d'incendie ou d'explosion;
- dans des environnements à atmosphère corrosive et/ou chimiquement active ;
- dans des environnements mal éclairés ;
- sur des terrains excessivement inaccessibles, compte tenu des caractéristiques de ceux-ci (châssis, roues, etc.) ;
- dans des espaces clos, s'ils ne permettent pas une utilisation en toute sécurité;
- dans des environnements extrêmement sombres.

4.3 MÉSUSAGE ET CONTRE-INDICATIONS

Les actions décrites ci-dessous, qui ne peuvent évidemment pas couvrir toute la gamme des possibilités potentielles d'« utilisation abusive » du vélo à pédalage assisté, doivent être considérées comme absolument interdites.



ATTENZIONE

OPÉRATIONS INTERDITES

- La réalisation d'opérations interdites annulera la garantie.
- Le fabricant décline toute responsabilité pour tout dommage aux biens et aux personnes résultant de la réalisation d'opérations interdites.



C'EST ABSOLUMENT INTERDIT

- Conduire le vélo à pédalage assisté pour des usages autres que ceux pour lesquels il a été construit, c'est-à-dire le plaisir d'un passager.
- Conduisez le vélo à pédalage assisté dans les zones où il y a un risque d'explosion.
- Conduisez le vélo à pédalage assisté dans des conditions météorologiques défavorables (fortes pluies, grêle, neige, vent fort, etc.).
- Transportez un passager en plus du conducteur.
- Conduire le vélo à pédalage assisté sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- Conduisez le vélo à pédalage assisté si votre poids est supérieur au poids autorisé.
- Rechargez la batterie dans un environnement trop chaud ou pas assez ventilé.
- Couvrez la batterie lors de la charge.
- Fumez ou utilisez une flamme nue près de la zone de charge.
- Transit ou arrêt sur des surfaces en pente (supérieures à 10 %) ou excessivement inégales (avec des nids-de-poule, des dépressions, des obstacles, etc.).
- Effectuez tout entretien avec la batterie connectée.
- Utilisez des pièces de rechange non originales.
- Insérez vos membres ou vos doigts entre les pièces mobiles du vélo.
- Utilisez le vélo à pédalage assisté sur des terrains non pavés ou avec des caractéristiques similaires.

5 LEVAGE ET TRASPORT

5.1 LEVAGE

Le poids du vélo à pédalage assisté FAT BIKE 20" SAN DIEGO est tel qu'il peut être soulevé et porté par une personne, également en raison de ses dimensions totales.

La solution optimale pour effectuer la manipulation est de saisir un pommeau de guidon et l'arrière de la selle.



ÉCRASEMENT ET IMPACT

Lors du levage, une extrême prudence doit être exercée pour éviter d'endommager les personnes et les biens.

Cette opération doit être menée par des personnes robustes.

Le fabricant n'est pas responsable des bris dus au levage et/ou au transport du vélo à pédalage assisté après la livraison.

5.2 TRANSPORT

Pour assurer la sécurité du transport dans les camionnettes, il est nécessaire d'empêcher le déplacement du vélo à pédalage assisté. Ceci est réalisé en le liant avec des bandes d'ancrage ou des câbles en bon état.

À cet égard, les fixations doivent être installées de manière à ne pas endommager le cadre et d'autres parties du vélo.



RESQUE DE BLESSURE

Assurez-vous **TOUJOURS** que les vis de réglage du cadre et du guidon sont serrées avant chaque utilisation du vélo. Autrement des blessures peuvent en résulter, même graves!

6 COMMANDE

6.1 CHARGER LA BATTERIE

Avant d'utiliser le vélo pour la première fois, la batterie doit être chargée pendant au moins 24 heures, à l'aide du chargeur de batterie fourni.

Le vélo à pédalage assisté, modèle FAT BIKE 20" SAN DIEGO, est équipé d'un moteur électrique alimenté par un 36

V. La batterie est logée à l'avant du vélo, installée dans la partie inclinée du cadre.

Le temps de charge moyen varie de 4 à 6 heures.

L'opération de charge peut être effectuée dans un boîtier bien ventilé avec la batterie installée sur le vélo, ou après avoir démonté la batterie pour la charger à la maison.

Pour recharger la batterie, procédez comme indiqué au paragraphe 3.9.3.



CARICA DELLA BATTERIA

- La batterie ne doit pas être complètement déchargée pour préserver sa durée de vie et ne pas courir le risque de l'endommager.
- Il est recommandé de le recharger dès que possible après que seule la dernière barre d'indicateur de l'écran reste allumée.
- Dans tous les cas, la batterie doit être rechargée au moins tous les 3 mois, au cas où le vélo n'est pas utilisé.



PRECAUZIONI DURANTE LA CARICA

- Branchez toujours la fiche sur la batterie, puis la fiche d'alimentation sur le secteur.
- Une fois la charge terminée, débranchez toujours le secteur d'abord, puis la fiche de la batterie.
- Rechargez toujours complètement la batterie.
- Utilisez toujours le chargeur d'origine fourni.
- Ne laissez pas la batterie se charger plus longtemps que nécessaire.
- Rechargez toujours dans un environnement ventilé.
- Ne rechargez pas la batterie dans des environnements trop chauds.
- Ne rechargez pas la batterie à proximité de liquides inflammables.
- Ne couvrez en aucun cas la batterie ou le chargeur pendant la charge.
- Si la batterie dégage une mauvaise odeur, débranchez-la immédiatement de l'alimentation secteur et aérez la pièce, ne touchez pas la batterie.

6.2 VÉRIFICATIONS FONCTIONNELLES PRÉALABLES

Avant chaque utilisation, le cycliste doit s'assurer de l'état de sécurité du vélo à pédalage assisté. Par conséquent, effectuez les inspections suivantes avant de conduire le vélo à pédalage assisté.

6.2.1 DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

Vérifiez l'efficacité et l'état de charge de la batterie. L'utilisation dans des environnements très froids dégrade rapidement l'efficacité de la batterie. Vérifiez la tension et la lubrification de la chaîne ainsi que le fonctionnement de la boîte de vitesses.

6.2.2 ROUES

Vérifiez la pression des pneus. Vérifiez l'état d'usure de la bande de roulement : il ne doit pas y avoir de coupures, de fissures, de corps étrangers, de gonflements anormaux, de plis visibles et d'autres dommages.

6.2.3 FREINAGE

Vérifiez le fonctionnement des freins à l'aide d'un test de freinage à basse vitesse dans une zone exempte d'obstacles, d'abord avec le frein arrière, puis avec le frein avant.



ATTENZIONE

VÉRIFICATION NÉGATIVE

- Si, lors des contrôles préliminaires, des défauts de quelque nature que ce soit sont constatés et qu'un seul contrôle est négatif, **NE CONDUISEZ PAS LE VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ.**
- Prenez immédiatement toutes les mesures pour effectuer une réparation adaptée et, le cas échéant, contactez le service après-vente ou un atelier agréé.

6.2.4 POSITION DU CADRE, DU GUIDON ET DE LA SELLE

Vérifiez que le cadre, le guidon et la selle sont correctement fixés et positionnés dans la configuration la plus confortable pour le cycliste afin un contrôle total du vélo. Si ce n'est pas le cas, avant de partir, agissez sur les systèmes de position et de réglage du siège et du guidon.



PERICOLO

POSITION DU CADRE

Il est strictement interdit d'utiliser le vélo sans toutes les parties du vélo correctement et sans avoir adopté une position de conduite confortable et sûre.

6.2.5 RÉGLAGE DES FREINS ET DE LA SUSPENSION

Avant d'utiliser le vélo à pédalage assisté, ajustez la position des leviers de frein sur le guidon afin qu'ils soient faciles à utiliser. En plus d'ajuster la position, ajustez également la puissance de freinage pour améliorer son efficacité en fonction des caractéristiques de l'utilisateur et de l'itinéraire à emprunter.

À ce stade, ajustez la suspension pour rendre l'utilisation du vélo à pédalage assisté plus confortable.



AJUSTEMENTS

Il est strictement interdit d'ajuster les appareils du vélo si vous n'êtes pas expérimenté et éduqué pour le faire. Un mauvais réglage peut entraîner des blessures graves.

Par conséquent, si vous n'êtes pas en mesure de régler ces fonctions, contactez du personnel spécialisé.

Le fabricant n'est pas responsable des accidents résultant d'un réglage incorrect des dispositifs du vélo à pédalage assisté.

6.2.6 FONCTIONNEMENT DES PHARES

Vérifiez le fonctionnement des feux avant et arrière.

7 UTILISATION DU VÉLO

Le vélo à pédalage assisté a été conçu et construit pour être utilisé dans des endroits ouverts, avec de l'asphalte ou des surfaces similaires, pour un usage amateur.

- Il est interdit de charger un passager en plus du conducteur.
- Il ne peut être utilisé que par des adultes et des enfants expérimentés qui peuvent se mettre en selle et pédaler confortablement.
- L'utilisation du vélo à pédalage assisté n'est pas recommandée aux femmes enceintes.
- Ne consommez pas d'alcool ou de drogues avant de faire du vélo à pédalage assisté.
- Ne demandez pas au vélo à pédalage assisté de fonctionner mieux que ce pour quoi il a été conçu. N'utilisez le vélo que de la manière et de l'utilisation décrites dans ce manuel.
- Ne conduisez jamais le vélo à pédalage assisté avec des pièces démontées.
- Le vélo à pédalage assisté ne peut pas être utilisé sur des surfaces très humides, glacées ou glissantes.
- Évitez les routes très accidentées et les obstacles.
- Roulez avec les deux mains sur le guidon.
- Remplacez les pièces usées et/ou endommagées. Si nécessaire, faites-le vérifier par du personnel autorisé.

Avant de partir, effectuez toutes les vérifications énumérées dans le chapitre précédent et restez toujours concentré en conduisant, pour votre propre sécurité et celle des autres.



RISQUE DE BLESSURE

- Vérifiez que toutes les commandes sont entièrement fonctionnelles.
- Respectez toujours le code de la route.
- Utiliser l'équipement de protection approprié (casque, etc.)

7.1 CONDUIRE LE VÉLO

Avant d'utiliser le vélo à pédalage assisté dans des endroits ouverts à la circulation, il est conseillé de se familiariser avec le comportement du véhicule.

Les premières utilisations doivent être faites dans des environnements privés, à l'abri de la circulation, des autres cyclistes ou des obstacles de toute nature.

Le conducteur doit adapter la vitesse du vélo à pédalage assisté aux conditions du parcours et à la présence d'autres véhicules ou de piétons. Surtout lorsque vous abordez les courbes, vous devez garder une vitesse modérée (plus le rayon de la courbe est petit, plus la vitesse doit être faible). Lorsque le conducteur arrête de pédaler ou que la vitesse atteint 25 km/h, le moteur électrique n'assure plus d'assistance et le vélo avance entièrement contrôlé par les pédales. Il est essentiel d'acquérir de l'expérience dans la conduite du vélo à pédalage assisté, avant de procéder à grande vitesse.

Si vous ne souhaitez pas utiliser le moteur, il vous suffit de régler le niveau d'assistance le plus bas ou de désactiver le système d'assistance.

7.2 FREINAGE

Avant de freiner, arrêtez de pédaler puis tirez les deux leviers de frein, d'abord l'arrière, puis l'avant.



ATTENZIONE

CONDUITE

- Attention à ne pas bloquer les roues au freinage : vous risquez de perdre le contrôle du vélo.
- Il est très dangereux de freiner dans les virages : vous risquez de perdre le contrôle de la moto.

7.3 PARKING À VÉLOS

Le vélo est équipé d'une béquille pour le soutien latéral ; Par conséquent, avant de quitter le vélo, abaissez la béquille avec votre pied et vérifiez que le vélo à pédalage assisté reste stable au sol.

Le vélo doit être garé dans les zones de stationnement désignées et, dans tous les cas, sans obstruer les voies de passage, les sorties de secours, les panneaux électriques, les cabines de gaz et les casernes de pompiers.

8 ENTRETIEN

8.1 GÉNÉRALITÉ



RISQUE DE BLESSURE

- Pendant tous les travaux d'entretien, des précautions de sécurité appropriées doivent être suivies. À cet égard, consulter les indications à la p. 10. Aéroport international
- Toutes les opérations d'entretien doivent être effectuées avec la batterie déconnectée du vélo à pédalage assisté et le chargeur de batterie et le vélo reposant de manière stable, à l'aide d'éléments de support spéciaux.

Pour maintenir la pleine fonctionnalité de votre vélo à pédalage assisté pendant une longue période, il est nécessaire d'effectuer l'entretien prescrit, avec exactitude et compétences professionnelles.

Après chaque intervention de maintenance courante, une vérification du parfait fonctionnement de toutes les commandes est obligatoire.



VÉRIFICATION NÉGATIVE

- Si même un seul test est négatif, **NE CONDUISEZ PAS** le vélo à pédalage assisté.
- **Activez immédiatement toutes les mesures pour effectuer une réparation adaptée, et si nécessaire, contactez le Service Après-Vente.**

Ce manuel ne fournit pas d'informations détaillées sur le démontage et l'entretien extraordinaire, car ces opérations doivent toujours être effectuées exclusivement par le personnel du service d'assistance R.M.S. S.p.A. ou par des techniciens agréés.

Le Service Assistance est en mesure de vous fournir toutes les informations et de répondre à toutes les demandes pour prendre soin et maintenir votre vélo à pédalage assisté parfaitement efficace.

En cas d'installation de pièces non d'origine, la garantie est nulle !

8.2 MAINTENANCE ET CONTRÔLES QUOTIDIENS

8.2.1 VÉRIFICATION DES PLAQUES ET DES PICTOGRAMMES

Vérifiez la lisibilité et la présence de la plaque CE, du numéro de cadre estampillé directement sur celle-ci et des autocollants d'avertissement appliqués sur la carrosserie du vélo.

8.2.2 CONTRÔLE DES ROUES

À l'aide de la valve de gonflage spéciale sur les jantes, vérifiez la pression de gonflage des pneus à l'aide d'un compresseur et d'un pistolet avec manomètre, ou d'une pompe.

Vérifiez l'état de la bande de roulement, de la jante et la fixation des jantes aux moyeux. En cas de remplacement des pneus, contactez le service après-vente ou un spécialiste des pneus qualifié.

8.2.3 VÉRIFICATION DU FONCTIONNEMENT DES FREINS

Les freins doivent être réglés pour assurer un freinage efficace et en même temps les leviers de commande doivent avoir un débattement adéquat afin de moduler le freinage : en d'autres termes, les freins ne doivent être ni trop lâches ni trop serrés.

Réglage fin des freins

Le réglage des freins ne doit être effectué que par du personnel autorisé.

8.3 MAINTENANCE ET CONTRÔLES HEBDOMADAIRES

8.3.1 LAVAGE ET NETTOYAGE

Le nettoyage du vélo à pédalage assisté n'est pas seulement une question de décorum, mais vous permet également de détecter immédiatement tout défaut de celui-ci. Afin de ne pas endommager ou compromettre le fonctionnement des différents composants, notamment les pièces électriques, le nettoyage doit être effectué en prenant certaines précautions. Il est absolument interdit de diriger des jets d'eau sous pression vers les pièces électriques, le moteur et la batterie, pour lesquels un lavage à l'éponge est recommandé.

Avant de démarrer le vélo à pédalage assisté, séchez-le complètement à l'air comprimé à basse pression et vérifiez qu'il ne reste pas d'humidité résiduelle sur les composants électriques.

8.3.2 LUBRIFICATION ET CONTRÔLE DE LA TENSION DE LA CHAÎNE

Il est important de lubrifier régulièrement la chaîne, pour éviter une usure excessive et prolonger sa durée de vie.

1. Nettoyez toute la longueur des points avec un chiffon.
2. Vaporisez tous les maillons avec un spray de graisse spécial pour chaînes de transmission.



LUBRIFICATION CORRECTE DE LA CHAÎNE

Faites extrêmement attention à ne pas mettre le lubrifiant sur les freins ou les pneus du vélo. Cela peut conduire à la survenue de graves blessures!!

8.3.3 VÉRIFICATION DU CADRE ET DES BOULONS

Le cadre porteur du vélo à pédalage assisté et les soudures doivent être exempts de défauts visibles tels que : fissures, déformations, incisions, corrosion, etc.

Assurez-vous que tous les boulons du vélo à pédalage assisté sont bien serrés.

8.4 MAINTENANCE ET CONTRÔLES MENSUELS

8.4.1 VÉRIFICATION DES CIRCUITS ET COMPOSANTS ÉLECTRIQUES

Vérifiez l'état et la fixation des câbles de la batterie : les gaines des câbles électriques doivent être en bon état et les bornes doivent être étanches, non corrodées et recouvertes de graisse isolante.

Vérifiez que les deux voyants et l'écran sont correctement allumés.

9 ASSISTANCE TECHNIQUE ET PIÈCES DE RECHANGE

En cas de besoin d'assistance technique ou d'une livraison rapide de pièces de rechange, il est recommandé d'indiquer les données suivantes:

- Type de vélo à pédalage assisté.
- Première.
- Année de construction.
- Quantité souhaitée.



PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE

Le fabricant est dégagé de toute responsabilité pour les dommages de toute nature, générés par l'utilisation de pièces de rechange non originales.

10 STOCKAGE EN ENTREPÔT

Si le vélo à pédalage assisté doit être stocké et conservé pendant de longues périodes d'inactivité, les étapes suivantes doivent être effectuées :

- Réparez-le dans un endroit sec et ventilé.
- Effectuez un nettoyage général du vélo à pédalage assisté.
- Retirez la batterie de son logement et placez-la dans un site de stockage spécial (complètement chargé et rechargeable régulièrement).
- Laissez le vélo sur un support à vélos.
- Protégez les contacts électriques exposés avec des produits antioxydants.
- Graisser toutes les surfaces non protégées par de la peinture ou des traitements anti-corrosion.

11 ÉLIMINATION DES COMPOSANTS ET DES MATÉRIAUX



ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX

L'élimination des emballages, des déchets et poussières aspirés, des pièces remplacées, du vélo à pédalage assisté dans son ensemble en fin de vie prévue, doit être effectuée dans le respect de l'environnement ; en évitant de polluer les sols, l'eau et l'air tout en respectant dans tous les cas la législation nationale et locale en vigueur en la matière.

Indications pour le traitement des déchets :

- Matériaux ferreux, aluminium, cuivre : ce sont des matériaux recyclables à livrer dans un centre de collecte agréé spécial.
- Matières plastiques, fibre de verre, joints, pneus : ce sont des matériaux à envoyer dans des décharges ou dans un centre de recyclage spécial.
- Les piles doivent être apportées à des centres d'élimination agréés.

DIRECTIVE EUROPÉENNE 2002/96/CE

Diviser les matériaux en fonction de leur nature, en désignant des sociétés spécialisées autorisées à en disposer, dans le respect des dispositions de la loi.



12 NORME DI GARANZIA

RMS S.p.a Elle garantit 2 (deux) ans pour tous ses cadres, en veillant à ce qu'ils puissent être réparés ou remplacés en cas de défauts. La garantie ne s'étend pas aux composants car ils sont déjà garantis par les fabricants individuels. Les frais de main-d'œuvre et de transport sont exclus de la garantie. Dans le cas de ventes en ligne, le client s'engage à prendre connaissance et à conserver les présentes conditions de vente dans le respect des dispositions des articles 3 et 4 du décret législatif 185/199 relatif à la vente à distance. La garantie ne couvre PAS:

- Produits sans document fiscal (facture ou reçu)
- Produits qui ne nous appartiennent pas ou qui ont été achetés auprès de revendeurs non autorisés
- Dommages causés par une mauvaise utilisation, un montage incorrect, un entretien insuffisant ou incorrect, des coups, des accidents, la corrosion et l'utilisation de produits incompatibles ou agressifs, des réparations incorrectes et tout ce qui n'est pas lié à des défauts de fabrication
- Usure et fatigue normales
- Les effets dus à l'exposition directe aux rayons UV et les effets de l'environnement salin
- Produits qui ont atteint la fin de leur cycle de vie utile
- Produits à usage commercial, par exemple location
- Produits repeints, même si ce n'est que partiellement
- Produits auxquels une modification a été apportée, qu'elle soit de nature esthétique ou mécanique
- Les dommages causés par le transport, dont la responsabilité est imputable au transporteur, ou les dommages causés par la négligence du client lors du transport du produit
- Défauts visibles au moment de l'achat du produit
- La main-d'œuvre nécessaire au remplacement ou à la réparation

RMS S.p.A n'est PAS responsable des dommages indirects ou accessoires. Il n'y a pas de Les produits remplacés ou réparés sous garantie bénéficient d'une nouvelle garantie. En cas d'indisponibilité du produit d'origine, R.M.S. S.p.A. se réserve le droit de le remplacer par un similaire de valeur équivalente.

CYCLE DE VIE UTILE DES PRODUITS

Toutes les pièces qui composent un vélo ont leur propre cycle de vie utile qui dépend de facteurs tels que les matériaux utilisés, la puissance et le poids du cycliste, l'entretien, les facteurs externes et bien d'autres.

Les différents composants sont soumis à une usure normale. Il existe également une usure appelée « FATIGUE DU MATÉRIAU » ou une séparation progressive de la structure moléculaire qui apparaît initialement comme une micro-fracture pouvant affaiblir le composant jusqu'à sa défaillance. Pour éviter les accidents, vous devez garder un œil sur l'usure et reconnaître le signe de fatigue avant qu'il ne puisse provoquer une panne soudaine.

Nous vous suggérons de faire vérifier régulièrement votre vélo et ses composantes par un mécanicien qualifié qui sera en mesure de reconnaître l'existence de micro-fractures, de signes d'usure, de bosses ou de tout autre problème pouvant être à l'origine d'un accident.

Tout composant qui présente des signes d'usure ou qui n'est pas intact ou qui présente des signes de fatigue doit être remplacé IMMÉDIATEMENT. Un bon entretien rendra le vélo plus sûr.

GARANTIE E-BIKE

Les vélos électriques sont couverts par une garantie pour une période de 2 (deux) ans. Les moteurs et les batteries sont couverts par une garantie inconditionnelle pendant les 6 (six) premiers mois à compter de la date d'achat, période pendant laquelle le dysfonctionnement ou la défaillance est présumé avoir résulté d'un défaut de fabrication. Après 6 (six) mois à compter de la date d'achat, en cas de pannes ou d'anomalies dans le fonctionnement du moteur et de la batterie, le fabricant se réserve le droit, avant de reconnaître la réparation ou le remplacement sous garantie, d'analyser les composants en question afin de vérifier si le problème n'a pas été causé par une mauvaise utilisation par le client. En effet, le moteur et la batterie sont sujets à la détérioration et à l'usure à un degré inhabituel s'ils sont utilisés de manière incorrecte ou incorrecte. Dans tous les cas, même dans les 6 (six) premiers mois à compter de la date d'achat, les moteurs et les batteries dont le sceau de garantie est altéré ne seront pas couverts par la garantie. La garantie est valable sur le territoire italien.

Si l'acheteur n'a pas demandé un test particulier avant la livraison, les tests habituellement effectués sur les lieux de production et/ou de montage sont considérés comme acceptés. Sauf disposition contraire de la loi, le fabricant est exonéré de toute responsabilité directe ou indirecte envers l'utilisateur ou des tiers pour tout accident ou, en tout état de cause, dommages aux personnes ou aux biens pouvant survenir pour ou pendant l'utilisation du vélo électrique.

Si des problèmes sont constatés dans le produit acheté, l'acheteur peut demander une assistance sous garantie pendant la période de validité de celui-ci en se rendant au point de vente où il a acheté le produit avec, en plus du vélo, la pièce d'identité délivrée au moment de la livraison ainsi qu'un document fiscal valide prouvant la date d'achat. Si le propriétaire demande l'assistance d'un revendeur agréé autre que celui où le produit a été acheté, tous les frais ou dépenses résultant de ce choix seront à la charge de R.M.S. S.p.A. S'il s'agit d'un revendeur, d'un atelier ou d'un détaillant agréé ou de R.M.S. S.p.A. lui-même.

Oui si vous constatez un défaut de matériau ou de fabrication dans un composant du vélo, cette pièce sera réparée ou, au choix de R.M.S. S.p.A., remplacés sans frais pour les composants neufs. Tous les frais supplémentaires, tels que la main-d'œuvre, le transport ou les frais d'inspection, ne seront pas remboursés. L'acheteur s'engage à ne pas utiliser le vélo à d'autres fins que celles auxquelles il est destiné.

L'acheteur s'engage à ne pas utiliser, ou à ne pas faire utiliser par des tiers, le vélo pour participer à des courses, des courses et des événements sportifs ou compétitifs en général. R.M.S. S.p.A. s'exonère de toute responsabilité résultant du non-respect par l'Acheteur de cet engagement, qui en sera seul responsable. Sans préjudice de toute demande d'indemnisation de la part de R.M.S. S.p.A., le non-respect d'une seule de ces limitations entraînera la confiscation immédiate de la garantie. La garantie est également exclue si le vélo est utilisé sur des terrains ou des itinéraires inadaptés tels que le tout-terrain, des chemins particulièrement accidentés ou accidentés, même une immersion partielle dans l'eau, un terrain boueux ou sablonneux, etc. La garantie est également EXCLUE :

- pour tous les défauts, dommages, oxydations, etc., existant au moment de la réception du véhicule par un concessionnaire, pour lesquels une réclamation doit être formulée auprès de l'entreprise chargée du transport du vélo ;
- pour toutes opérations de mise au point, d'immatriculations diverses ou d'entretien ordinaire ;
- pour des aspects tels que le bruit, les vibrations, la détérioration, etc., qui sont dans les limites de tolérance normales et n'affectent pas la fonctionnalité et la maniabilité du véhicule

La garantie ne couvre PAS l'entretien, l'assistance et les réglages de routine, les outils fournis, les lubrifiants, les consommables. Les composants qui, de par leur nature, sont sujets à l'usure ne sont pas couverts par la garantie, à l'exception des phénomènes clairement imputables à des défauts de construction et/ou de matériaux, tels que plaquettes, câbles et gaines de frein, ampoules, poignées, couvercles, selle, pédales, chaîne, roue libre, décalcomanies, chambres à air, soupapes. Les dommages dus à une manipulation, à une négligence, à une utilisation inappropriée ou négligente, à un manque d'entretien programmé, diligent et adéquat ou à une exécution inopportune des travaux de maintenance, à la rouille et à la corrosion, à des réparations inappropriées ou au remplacement incorrect de pièces par des pièces de rechange non originales, à l'utilisation de composants non produits ou fournis par R.M.S. S.p.A. ne sont pas non plus couverts par la garantie., modifications non approuvées par écrit directement par R.M.S. S.p.A., l'usure normale ou la détérioration, les modifications qui rendent le véhicule impropre à la circulation, les accidents ou chocs dus à une conduite négligente, les actions de tiers telles que le vol, le cambriolage, l'incendie ou le vandalisme, la simulation malveillante, le cas fortuit ou la force majeure, toute conséquence causée par le non-respect des instructions données. Tous les frais tels que la main-d'œuvre, le transport, les inspections, tout désagrément et/ou perte économique dus à la non-utilisation du véhicule même pendant sa réparation sont exclus de la garantie. Les délais nécessaires à la remise en état du véhicule n'entraînent pas d'extension de la garantie.

Le réseau de revendeurs et de revendeurs autorisés, d'employés et d'agents n'est PAS autorisé à modifier ou à prolonger la durée et les conditions de la garantie. L'exécution de tout service de garantie ne constitue pas une admission ou un accord quant à la défectuosité de la construction ou de la conception des produits.

R.M.S. S.p.A. se réserve le droit d'interrompre la production des Produits et/ou de modifier les spécifications techniques de ses Produits et de leurs composants à tout moment et sans préavis, sans l'obligation d'apporter de telles modifications aux produits ou composants déjà sur le marché précédemment vendus.

Pour maintenir le véhicule et toutes ses pièces mécaniques et électriques en pleine efficacité, des coups de contrôle doivent être effectués tous les six mois.



MYLAND®

RMS S.p.A

Via Macallè, 156, 20831 Seregno (MB)

Tel: 0362 27301

Email: info@rms.it Internet: www.rms.it



MYLAND®

RMS S.p.A

Via Macallè, 156, 20831 Seregno (MB)

Tel: 0362 27301

Email: info@rms.it Internet: www.rms.it